

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 janvier 2025

Séance ordinaire du **14 janvier 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

| | |
|--------------------------------|---|
| Nombre de conseillers : | Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire |
| En fonction : 15 | Secrétaire de séance : Mme GRAUFEL Mélanie |
| Présents : 12 | Date de convocation : 07 janvier 2025 |
| Absents : 03 | |
| Nombre de procuration(s) : 1 | |

Membres présents : Mrs et Mmes DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel

Absent(s) excusé(s) : Mrs BENTZ Hervé - M. URBAN Denis et Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a
donné procuration à Mme GRAUFEL Mélanie)

3. Alignement de la rue de la 1^{ère} Armée

3A - Acquisition des parcelles cadastrées section 02 n° B/147 et G/148 à l'euro symbolique

Situation

Dans le cadre d'un projet de construction d'une maison individuelle rue de la 1^{ère} Armée, M. et Mme ADAM François de Geispolsheim ont engagé une division parcellaire des parcelles cadastrées section 02 n° 147 - 270 et 271, lieudit « village », leur appartenant.

Ce projet a fait l'objet d'un CU opérationnel en 2022 et d'un procès-verbal d'arpentage établi par le Cabinet de géomètres-experts Elligeo d'Obernai en date du 18/11/2024.

Une partie des terrains concernés situés sur les parcelles 147 et 271 dépasse sur la rue de la 1^{ère} Armée (18 m²) et a été intégrée à la voirie communale lors de l'aménagement de la rue en 2019.

M. le Maire souhaite racheter cette bande de terrain de 18 m² constituant désormais les nouvelles parcelles cadastrées provisoirement section 02 n° B/147 pour 0 a 01 et G/148 pour 0 a 17, rue de la 1^{ère} Armée, en vue de procéder à l'alignement de cette portion de rue.

Compte tenu de la contenance mineure de cette emprise et que la cession à titre gratuit n'est plus autorisée depuis 2007, M. le Maire, avec l'accord de M. et Mme ADAM François, propose de régulariser cet alignement de fait par l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles référencées B/147 et G/148. Par ailleurs elles seront à usage public, intégrées à la voirie communale et la cession à la commune s'analyse comme un transfert de charges.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- après avoir entendu le rapport de M. le Maire,
- Vu le PV d'arpentage du 18/11/2024 établi par le Cabinet de géomètres-experts Elligeo d'Obernai,
- Considérant qu'une petite partie des terrains appartenant à M. et Mme ADAM François sis lieudit « village », sur les parcelles anciennement cadastrées section 02 n° 147 et 271 et représentant une superficie de 0 a 18 ca, dépasse sur la rue de la 1^{ère} Armée,

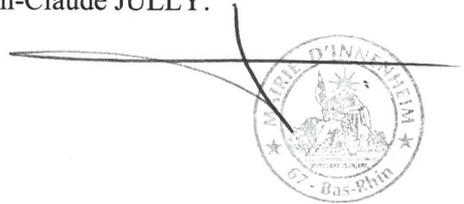
- Considérant qu'afin de régulariser cette situation, un alignement est proposé avec l'acquisition à l'euro symbolique des 18m² situés sur la rue de la 1^{ère} Armée, parcelles nouvellement cadastrées B/147 et G/148,
- Considérant que M. et Mme ADAM François sont d'accord pour céder ces deux parcelles à l'euro symbolique,
- Considérant qu'il apparait opportun et d'intérêt général pour la commune de se porter acquéreur de ces biens,
- APPROUVE l'acquisition amiable à l'euro symbolique, des parcelles appartenant à M. et Mme ADAM François, cadastrées section 02 n° B/147 d'une superficie de 0 a 01 et n° G/148, d'une superficie de 0 a 17 ca, sises rue de la 1^{ère} Armée, en vue de leur incorporation dans le domaine public communal,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais de cette acquisition seront à la charge de la Commune d'Innenheim,
- PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget 2025, compte 2112.

La SCP Joëlle RASSER et Stéphanie MEYER de Geispolsheim chargée de la division parcellaire sera informée de cette cession et chargée d'établir l'acte de vente.

La secrétaire de séance,
Mme GRAUFEL Mélanie.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 22 janvier 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 23 JAN. 2025